

Paris, le lundi 21 mars 2011

« Tests génétiques sur internet : Médecine de demain ou charlatanisme ? »

**L'association étudiante d'AgroParisTech Les Débats de l'AGRO** propose un débat sur le thème : "Tests génétiques sur internet : Médecine de demain ou charlatanisme ?" le 21 mars 2011 de 18h30 à 21h30, amphitheâtre Tisserand, rue Claude Bernard.

Pour répondre à ces questions scientifiques, éthiques et philosophiques, les Débats de l'AGRO ont l'honneur d'accueillir des intervenants exceptionnels :

- ▶ Jean-Louis Mandel : Professeur au Collège de France en Génétique Humaine, Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire CHU de Strasbourg,
- ▶ Jean Claude Kaplan : Professeur émérite de Biochimie et Biologie Moléculaire à la faculté de médecine Paris Descartes, Ancien Chef du service de Biochimie et Génétique Moléculaire de l'Hôpital Cochin, Auteur de Biologie Moléculaire et Médecine
- ▶ Anne Cambon-Thomsen : Directrice de recherche au CNRS, Responsable de l'équipe "Génomique, Biothérapies et Santé Publique" au Génomipole de Toulouse, Membre du Comité Consultatif National d'Éthique,
- ▶ Luis Quintana-Murci : Directeur de recherche au CNRS en Génétique des Populations, Chef de l'unité "Génétique Evolutive Humaine" de l'Institut Pasteur, Directeur européen du projet Génographic

Avoir son génome dans son portable ? Sur internet, il est possible d'envoyer sa salive par la poste et faire analyser son génome afin :

- ▶ d'évaluer ses risques de développer certaines maladies dites multifactorielles (diabète, certains cancers....)
- ▶ de réaliser des tests de parenté, de découvrir ses origines (Ces tests sont proposés par des sociétés qui sont soutenues par des organismes scientifiques).

Quels sont les liens entre facteurs génétiques et maladies multifactorielles ? Les maladies sont-elles déterminées par les origines des populations ? Toutes ces questions et leurs implications, font débat dans la communauté scientifique. Les résultats de ces tests présentés comme scientifiques nécessitent une interprétation qui ne peut être comprise par le « client ». Souvent, les résultats de prédisposition à certaines maladies ne sont pas accompagnés d'un avis médical. Faire tester l'ADN de quelqu'un d'autre, notamment pour un test de paternité, est-il abusif ou normal ? Aujourd'hui les tests de ce type sont interdits en France mais autorisés dans certains pays...

Pour plus d'infos :

[http://www.agroparistech.fr/etudiants/debats/article.php3?id\\_article=218&var\\_mode=calcul](http://www.agroparistech.fr/etudiants/debats/article.php3?id_article=218&var_mode=calcul)  
mail [lesdebatsdelagro@agroparistech.fr](mailto:lesdebatsdelagro@agroparistech.fr)

**Contact presse** : AgroParisTech : Monique Mizart T: 06 71 92 43 60  
[Monique.Mizart@agroparistech.fr](mailto:Monique.Mizart@agroparistech.fr)